

EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Association pour le droit de mourir dans la dignité

Bulletin No 57 - Septembre 2012 - Paraît 2 fois par an - Tirage : 18'000 ex.



Table des matières

- Editorial - Dr Jérôme Sobel, Président	Pages 1-2
- Assemblée générale 2012 (1ère partie)	Pages 3-15
- Informations littéraires	Page 16
- Assemblée générale 2012 - (2ème partie)	Pages 17-18
- Conférence de la Dresse Sandra Burkhardt	Pages 19-22
- Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste	Pages 23-29
- Assemblée générale (3ème partie et clôture)	Page 30
- Le 'Mot de Daphné'	Pages 31-33
- Témoignage d'une accompagnatrice	Pages 34-35
- Informations du secrétariat	Page 36
- Congrès mondial 2012 - M. J.J. Bise	Pages 37-42
- Demande de documents d'adhésion	Page 43
- Formulaire suite déménagement	Page 44



Comité de rédaction et conception :

J. & W. Walz et K. Rophille

Photos : A. Pletti et Walz

Grâce à EXIT, le droit à l'assistance au suicide est inscrit dans la loi !

Votations du 17 juin 2012
dans le canton de Vaud



Le Président Dr Jérôme Sobel et les membres du comité de l'association EXIT Suisse romande ont pris acte du résultat de la votation du 17 juin 2012.

L'association n'a pas le sentiment que les Vaudoises et les Vaudois l'ont désavouée. Au contraire, **sans notre initiative**, comme l'a affirmé le Conseiller d'Etat, il n'y aurait pas eu de contre-projet !

Certes le contre-projet n'est pas celui que nous souhaitons, mais grâce au résultat de ce scrutin, pour la première fois en Suisse, le **droit à l'assistance au suicide est inscrit dans la loi**.

La décision du peuple vaudois et le débat qui l'a précédé resteront dans l'histoire. Symboliquement, ce changement est majeur : une liberté est devenue un droit !

L'association déplore toutefois que ses membres vaudois, lorsqu'ils résident dans un EMS subventionné, auront à subir des contraintes administratives pour obtenir une assistance au suicide.

Si vous avez une connexion Internet, l'association vous invite à écouter l'intervention du Professeur de bioéthique : M. Alex Mauron sur la 'RTS', qui résume bien la situation actuelle et future.

Lien Internet : <http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/4078013-vd-votation-sur-l-aide-au-suicide-dans-les-ems-entretien-avec-alex-mauron-professeur-de-bioethique-a-l-unige.html>

Procès-verbal
de l'assemblée générale du 31 mars 2012
Centre Uptown à Genève



Le Dr Sobel, président d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, a ouvert cette assemblée générale 2012 à 15 h., en constatant avec satisfaction, la présence de plus de 300 membres !

Le temps estival ainsi que la proximité de la gare Cornavin les ont certainement encouragés à participer à cette réunion annuelle et il tient à les remercier chaleureusement.

Pour mémoire, l'assemblée générale a lieu chaque année, dans un canton différent : l'année dernière en 2011, elle avait eu lieu pour la première fois dans le Valais, car ce canton avait dépassé les 1'000 adhérents. Cette année 2012, ce fut le tour du canton de Genève et l'année prochaine en 2013, l'assemblée se déroulera à Neuchâtel.

Conformément aux statuts, chaque membre a reçu dans les délais, la lettre d'invitation (convocation), avec l'ordre du jour et le bulletin No 56.

Cette année, en raison de l'organisation du congrès mondial 2012 à Zürich, les dirigeants de l'association EXIT Deutsche Schweiz ont été contraints de décliner notre invitation.

Se sont notamment excusés :

Mme Saskia Frei, Présidente, M. Bernhard Sutter, vice-président et M. Jean-Claude Düby, trésorier.

Procès-verbal

de l'assemblée générale du 31 mars 2012
Centre Uptown à Genève



Ordre du jour

Point 1 - Adoption du procès-verbal

Le Dr Sobel demande si, parmi les membres présents, quelqu'un a une question ou souhaite faire une remarque quelconque.

Comme personne ne s'annonce, il propose que l'assemblée exprime officiellement son accord par un vote à main levée.

Le procès-verbal est adopté par la majorité de l'assemblée, sans aucun avis contraire et sans abstention.



Procès-verbal
de l'assemblée générale du 31 mars 2012
Centre Uptown à Genève

Point 2 - Rapport du comité, par le Dr J. Sobel (Transcription)

«Mesdames, Messieurs,

*Vous avez devant vous un président heureux et très satisfait du bon fonctionnement de votre association. Je ne peux que dire un **immense merci** à chacune des personnes qui m'aident et me soutiennent dans la tâche que vous m'avez confiée.*

*Cette année, je souhaite mettre en lumière le travail considérable qui a été effectué par le secrétariat de Genève. Nous avons vécu une véritable révolution puisque nous répondons maintenant directement à nos membres qui téléphonent et cela sans passer par une centrale intermédiaire. Vous recevez ainsi immédiatement des réponses claires, précises et exactes tout cela dans un climat de gentillesse et d'empathie. Plus de **2'800** appels ont trouvé réponse et plus de **1'400** courriers divers ont fait suite à vos appels. Notre secrétariat a encore effectué un autre tour de force qui a nécessité un immense effort. Vous avez en effet tous reçu une nouvelle carte de membre plus petite et plus pratique que l'ancienne. Cela signifie que plus de **16'600** courriers vous ont été adressés !*

En votre nom je veux remercier Mme Janine Walz qui coordonne le secrétariat et qui est aussi notre trésorière. Je tiens à remercier Mme Karine Rophille qui se charge aussi de la réception des appels, du suivi des dossiers et de nombreux travaux administratifs. Merci encore à Mme Sylvia Gaillard qui effectue la mise à jour du fichier informatique et de divers travaux de bureau.

Parmi les nombreuses tâches du secrétariat, il y a aussi la conception du bulletin semestriel. Comme vous le voyez, le travail est considérable.

Je veux aussi remercier M. William Walz qui s'occupe de notre site Internet et le met régulièrement à jour.

Procès-verbal

de l'assemblée générale du 31 mars 2012
Centre Uptown à Genève

Point 2 - Rapport du comité, par le Dr J. Sobel (Transcription)

(Suite)

1'171 personnes ont adhéré à notre association à travers le site Internet qui a reçu à ce jour plus de 223'700 visites, c'est dire l'importance de cet outil pour notre association.»

Merci également à Mme Valérie Matzinger qui est ma secrétaire médicale à Lausanne, ainsi qu'à mon épouse Denise, également secrétaire médicale qui m'aident en toute discrétion.

Le succès de notre association est dû au concours essentiel du groupe des accompagnatrices et des accompagnateurs. Ces personnes sont exceptionnelles par leur dévouement et la qualité de leur prise en charge des membres qui demandent une autodélivrance.

En 2011 nous avons aidé 111 de nos membres à mourir.

Nous devons à nos accompagnatrices et à nos accompagnateurs une immense reconnaissance. Je prie le groupe de bien vouloir se lever et je vous demande à tous de les applaudir très chaleureusement.»

Procurations reçues

avant l'assemblée générale en faveur
des personnes ci-dessous :

Dr J. Sobel : 5'213 procurations

Dr J.-E. Strasser : 22 procurations

Divers membres du comité : 40 proc.





Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 2 - Rapport du comité, par le Dr J. Sobel (Transcription)

(Suite)

«Je souhaite enfin remercier tous les membres du comité qui se dépensent sans compter pour le bien de notre association dans des tâches très diverses ou encore dans des conférences et des débats contradictoires tant en Suisse qu'à l'étranger pour soutenir nos associations sœurs qui nous le demandent.

La dynamique interne du comité est excellente et chaque fois qu'un problème ou qu'une question se pose, quelqu'un se porte volontaire pour apporter la réponse adéquate.

Comme vous le savez l'année 2012 est particulière à plus d'un titre. Nous fêtons nos 30 ans d'existence et nous sommes plus solides que jamais pour faire avancer notre cause.»

«Cette année nous participons avec nos amis d'Exit Deutsche Schweiz à l'organisation du congrès Mondial des associations pour mourir dans la dignité qui se tiendra à Zurich et je vous rappelle que le 15 juin aura lieu une journée de conférence réservée au public. Venez nombreux.

EXIT ADMD Suisse Romande a encore un autre rendez-vous essentiel pour faire valoir notre choix et notre droit à mourir dans la dignité. Il s'agit de la votation dans le Canton de Vaud le 17 juin pour la pratique de l'assistance au suicide en EMS.

Nous aurons besoin du soutien de chacun. Nos membres Vaudois auront à voter mais même les membres non Vaudois pourront intervenir en téléphonant à leurs parents ou amis qui habitent dans le canton de Vaud afin de les sensibiliser à voter pour soutenir notre action.

Comme vous le comprenez l'année 2012 est une cuvée particulière. Aidez-nous à vous aider !»

Mme Marianne Tendon s'est ensuite exprimée au nom du groupe des accompagnatrices et accompagnateurs et a commenté le diaporama annuel.



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012



Mme S. Pletti
Vaud



Mme M. Tendon
Genève



Mme G. Renaud
Vaud

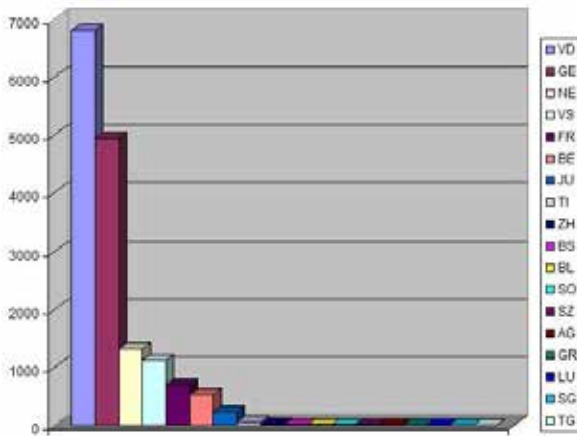


Mme C. Boulay
Vaud

Quelques extraits du diaporama 2012

Nombre de membres au 31.12.2011 : **16'594**

Répartition par **canton** :



Cantons Membres

VD	7167
GE	5136
NE	1406
VS	1241
FR	760
BE	536
JU	234
TI	57
ZH	20
BS	11
BL	5
SO	5
SZ	6
AG	3
GR	2
LU	3
SG	1
TG	1

Pour mémoire :

Conditions pour demander une assistance au suicide

1. Il faut être membre de l'association EXIT Suisse romande
2. Etre domicilié en Suisse romande
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande sérieuse, manuscrite, avec un dossier médical
5. Etre atteint d'une maladie incurable, avec un pronostic fatal ou d'une invalidité importante ou des souffrances intolérables

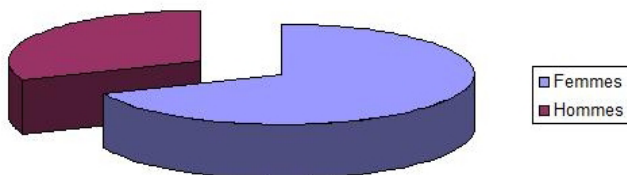


Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Nombre

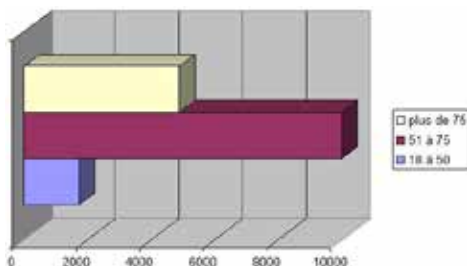
- de femmes au 31.12.2011 :	11'445	68.97%
- d'hommes au 31.12.2011 :	5'149	31.03%

Total :	16'594	



- Membres entre 18 et 50 ans :	1'725	10.40%
- Membres entre 51 et 75 ans :	9'983	60.16%
- Membres de plus de 75 ans :	4'886	29.44%

Total des membres :	16'594	



Sur les **111** assistances au suicide
du 1er janvier au 31 décembre 2011

Nombre de femmes : 60 soit : 54%
Nombre d'hommes : 51 soit : 46%



La moyenne d'âge est de : **75.96** ans



Procès-verbal

de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Nombre **d'assistances au suicide** effectuées
du 1er janvier au 31 décembre 2011 : **111**



Moyenne d'âge

A domicile :	104	74
En EMS :	7	88
A l'hôpital :	0	
Vaud :	34	Fribourg : 9
Genève :	35	Valais : 11
Neuchâtel :	16	Jura : 3
Berne :	2	Tessin : 1

Nombre de demandes d'assistances au suicide
reçues et étudiées par les médecins conseils : **182**

Dossiers acceptés : **172**



Canton de Vaud :	49
Canton de Genève :	61
Canton de Neuchâtel :	29
Canton de Fribourg :	17
Canton du Valais :	16
Canton de Berne :	3
Canton du Jura :	6
Canton du Tessin :	1

Assistances au suicide effectuées en 'EMS' entre 2001 et 2011 : **55**

Répartition par canton



Vaud
22



Genève
22



Neuchâtel
7



Fribourg
3



Berne
1



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées
entre 2001 et 2011 : domicile, hôpital, 'EMS' ou foyer

*	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	17	35	48	42	54	65	66
Domicile	16	35	41	41	43	57	61
EMS	1	0	7	1	11	6	5
Hôpital	0	0	0	0	0	2	0
Foyer	0	0	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012
Total	75	69	91	111	
Domicile	68	64	83	104	
EMS	6	4	7	7	
Hôpital	0	1	1	0	
Foyer	1	0	0	0	



Causes des demandes d'assistances au suicide en 2011

Cancers divers :	45	Pathologies respiratoires :	6
Pathologies neurologiques :	22	Pathologies rénales :	3
Polypathologies invalidantes :	22	Pathologies hépatiques :	1
Pathologies vasculaires :	12	Total :	111



■ Cancers divers	■ Pathologies neurologiques
■ Polypathologies invalidantes	■ Pathologies vasculaires
■ pathologies respiratoires	■ pathologies rénales
■ pathologies hépatiques	



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 3 - Proposition de modification de l'article 38 des statuts

Le Dr Sobel donne la parole à M. Jean-Jacques Bise, juriste et membre du comité :



M. Bise se réfère au chapitre 'Organe de contrôle' en page 13 du bulletin d'EXIT No 56 :

Article 37 :

«Sur proposition du Comité, l'assemblée générale nomme un organe de contrôle. Cette fonction est exercée par une société fiduciaire élue pour un an et rééligible».

Le nouvel article 38 aura la teneur suivante : «L'organe de contrôle procède à un contrôle restreint par analogie à la société anonyme,

Article **727a CO**. De plus, l'organe de contrôle recommandera l'approbation des comptes par le comité et recommandera également la décharge aux membres du Comité et à la trésorière pour leur gestion».

L'article 39 :

«L'organe de contrôle doit être représenté à l'Assemblée générale».

M. Bise expose brièvement l'historique de la réglementation des associations suisses et rappelle qu'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, n'est pas au sens du code civil suisse : une association qualifiée : **d'importante**. Il souligne cependant, qu'EXIT accueille chaque année environ un millier de nouveaux membres et que par conséquent, la gestion et la comptabilité de l'association sont des tâches qui nécessitent toujours plus de temps et de compétences.

L'association EXIT qui poursuit un but noble et humanitaire, se trouve involontairement confrontée à des adversaires, qui seraient ravis de trouver un motif quelconque, qui pourrait nuire à l'association, comme par exemple, le non respect de l'article 115 du code pénal, dont voici pour mémoire le contenu :



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 3 - Proposition de modification de l'article 38 des statuts (Suite)

«Incitation et assistance au suicide»
Celui qui, poussé par un mobile égoïste, aura incité une personne au suicide, ou lui aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Il profite de cette occasion, pour rappeler, que contrairement à d'autres associations, une assistance au suicide est **totale**ment gratuite chez EXIT A.D.M.D. Suisse romande.

La transparence de la comptabilité de l'association est donc primordiale et les contrôles volontaires qui ont été demandés à une fiduciaire seront encore plus approfondis, puisque le comité vous propose d'inclure dans les statuts : un **contrôle restreint**, par analogie à la société anonyme, article 727a du code des obligations.

Le Dr Sobel propose finalement que l'assemblée exprime officiellement son accord, si tel est le cas, par un vote à main levée.
Cette modification des statuts est adoptée à l'unanimité, sans aucun avis contraire et sans abstention.

Point 4 - Rapport de la trésorière

Le Dr Sobel donne la parole à Mme Janine Walz, trésorière, dont voici la transcription de son intervention :

«Permettez-moi de vous présenter brièvement les comptes 2011, qui sont en votre possession, puisqu'ils ont été publiés dans le bulletin d'EXIT Suisse romande No 56»

Comme vous pourrez le constater, le résultat de l'exercice est encore positif cette année, grâce à une gestion rigoureuse et à de nombreuses économies. Des fonds importants devront cependant être utilisés cette année, notamment pour la campagne politique, en vue des votations dans le canton de Vaud.»

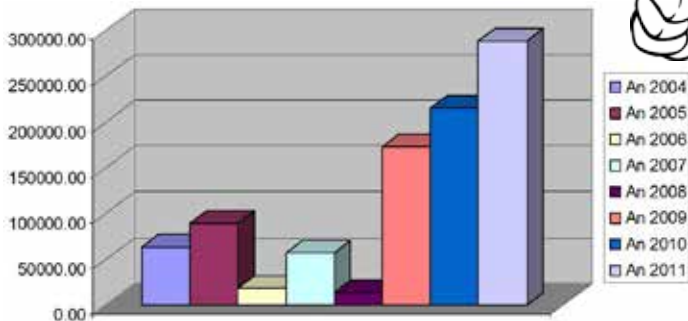


Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

	Recettes	Dépenses
Cotisations membres :	603'495.25	
Encaissement rembours. divers :	436.00	
Dons :	194'033.85	
Cotisations 2012 payées d'avance :	9'782.90	
Intérêts créanciers :	9'113.25	
Commission 3% impôt source :	326.35	
Dépenses et charges :		527'756.95
Total :	817'187.60	527'756.95
Résultat de l'exercice :	289'430.65	

Evolution des revenus de 2004 à 2011

En 2004	63'709.41	En 2008	13'898.07
En 2005	89'741.83	En 2009	173'095.90
En 2006	17'923.96	En 2010	215'736.09
En 2007	57'253.97	En 2011	289'430.65





Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 5 - Rapport de l'organe de contrôle

L'organe de contrôle est représenté par M. Charles Meyer de la Fiduciaire Nouvelle SA de Genève, dont voici la transcription de son intervention :



«En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle. Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis et de donner décharge aux membres du Comité ainsi qu'à la trésorière pour leur gestion.»





Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 5 - Rapport de l'organe de contrôle (Suite)

Suite aux rapports de la trésorière Mme Walz et du vérificateur des comptes M. Meyer, le Dr Sobel demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite poser une question ou faire une remarque.

En l'absence de question, le Dr Sobel propose que l'assemblée accepte les comptes et donne décharge à la trésorière et au comité, par un vote à main levée.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention.

Le Dr Sobel profite de cette occasion pour informer que l'association devra faire face en 2012, à des dépenses **très importantes**, notamment pour la campagne politique 'Assistance au suicide en EMS' qui aura lieu dans le canton de Vaud : affiches, annonces dans la presse, conférences, brochures etc...

D'autre part, par la suite, pour obtenir une dépénalisation de l'euthanasie active directe (Article 114 du code pénal), l'association vous proposera peut-être le lancement d'un référendum, il faudra donc avoir suffisamment de fonds pour financer toutes ces actions.

Point 6 - Cotisations annuelles pour 2013

Compte tenu de la bonne situation financière de l'association, le Dr Sobel propose de ne pas augmenter les cotisations pour 2013, soit :



CHF 40.-- pour les membres qui sont dans la vie active
CHF 35.-- pour les membres qui sont à l'AVS et/ou à l'AI

La proposition de maintenir au même montant les cotisations annuelles est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Editeur :

Éditions d'En Bas
Rue des Côtes-de-Montbenon 30
1003 Lausanne

Tél. +41 21 323 39 18
Fax +41 21 312 32 40

Courrier électronique :
enbas@bluewin.ch

**EXIT Suisse romande
ne fait pas de ventes !**

«Trois ans après le départ de sa mère, [Jacqueline Voillat](#) prend la plume avec courage pour accomplir la promesse faite à sa mère, et nous donner à lire ce témoignage tout à la fois lucide et émouvant. Elle rend ainsi hommage à sa mère qui, avec opiniâtreté, a obtenu que l'on reconnaisse son souhait et son droit de quitter ce monde volontairement et dignement avec l'aide de l'association EXIT.

Ce livre ne cache en rien les difficultés et les questionnements, sur le plan affectif, éthique et politique, qu'un tel geste représente pour les proches, les soignantes et les soignants, mais aussi pour les autorités et la collectivité dans son ensemble, c'est-à-dire chacune et chacun d'entre nous. Il a le mérite de dire les choses avec franchise, de raconter cette expérience bouleversante sans faux-fuyant et d'affronter les peurs que suscitent la séparation et la mort. Il nous livre ainsi un message d'espoir et d'amour.»

14 x 21 cm – 152 pages – photos n/b – 2012
ISBN 978-2-8290-0420-9 – CHF 24 / € 15



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 7 - Election du comité

Après s'être entretenu avec le comité, le Dr Jérôme Sobel, est prêt à assumer une nouvelle année de présidence, il demande donc à l'assemblée de voter à main levée pour ou contre sa réélection.

Il est réélu à l'unanimité avec de longues et chaleureuses acclamations, sans avis contraire, ni abstention.



Le Dr Jean-Emmanuel Strasser, se représente aussi et accepte de poursuivre son mandat de vice-président.

A son tour, il est réélu à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Ensuite, le Dr Sobel informe que la Dresse Dominique Hutin, souhaite se retirer du comité, en raison d'une surcharge professionnelle importante. Elle a toutefois accepté de continuer à faire des assistances au suicide, occasionnelles et nous la remercions.

Pour la remplacer, il propose l'entrée au sein du comité du Dr Pierre Beck, médecin retraité à Genève, qui collabore déjà activement avec l'association, à qui il donne la parole :

“Mesdames et Messieurs, le Président et les membres du comité de l'association EXIT Suisse romande m'ont proposé de les rejoindre et je les remercie. C'est un honneur pour moi et j'accepte avec plaisir cette proposition.”





Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 7 - Election du comité

Présentation du Dr Pierre Beck - Suite

“Sachez, que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour mériter votre confiance. Mon parcours professionnel a été le suivant : J’ai travaillé tout d’abord dans un hôpital, puis durant 34 ans dans un groupe médical en tant que médecin généraliste-interniste.”

*“Dans les années 1970, je me rappelle avoir été placé dans une situation assez ressemblante, à l’époque j’ai milité et je me suis battu pour la reconnaissance du droit à l’interruption de grossesse et nous avons perdu à l’époque, quelques combats.
J’espère qu’avec EXIT, nous serons dans une perspective plus dynamique et que nous gagnerons tous nos combats. Je vous remercie pour votre attention”*

Le Dr Sobel propose ensuite que l'assemblée vote pour la réélection du comité dans son ensemble.

Il est composé de 11 personnes compétentes et motivées, dont voici les noms, par ordre alphabétique :

- Dr Pierre Beck
- Dresse Daphné Berner
- M. Jean-Jacques Bise
- Mme Christine Brennenstuhl
- Prof. Giulio Gabbiani
- Me Maryse Jornod
- Mme Suzanne Pletti
- Mme Gabriela Renaud
- Mme Marianne Tendon
- Mme Janine Walz, trésorière de l'association
- M. William Walz



Après votation à main levée, l'ensemble du comité est réélu à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 8 - Conférence de la Dresse Sandra Burkhardt

L'assemblée a suivi avec un grand intérêt l'exposé particulièrement intéressant de la Dresse Sandra Burkhardt, médecin légiste.

Elle a notamment abordé les points suivants :

L'assistance au suicide : un sujet d'actualité en Suisse

2010 : Acquittement de la Dresse D. Berner (Neuchâtel)

2011 : Rejet des propositions de modification de l'article 115 du CP

2012 : L'assistance au suicide dans les EMS vaudois

Assistance au suicide - Attention : risque de confusion !

Mise à disposition d'un moyen, par exemple prescription d'un médicament, dans le but de donner au patient la possibilité de mettre fin à ses jours sans violence.

Rappel de la législation suisse : Article 115 du code pénal

«Celui qui, poussé par un mobile égoïste, aura incité une personne au suicide, ou lui aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.»

Assistance au suicide : Législation dans le monde

Réprimée	Autorisée	Absence de loi spécif.
Italie	Oregon *	Danemark
Norvège	Suisse	France
Japon	Belgique * 1)	Suède
Grande Bretagne	Hollande * 1)	Allemagne
Pays de Galles	Luxembourg * 1)	Finlande
Canada	Washington *	Ecosse
Irlande	Montana *	Estonie
Hongrie		
Russie		
Australie		
Nouvelle Zélande		
Colombie		
USA (autres états)		

* = Avec l'approbation de 2 médecins indépendants

1) = Pays autorisant l'euthanasie active directe



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de la Dresse Sandra Burkhardt (Suite)

Ethique médicale : Dilemme

La demande du patient :
Je vous demande le droit de mourir !

doit entraîner :

- Soutien et soins aux personnes suicidaires
- Respect du droit à l'autodétermination



Assistance au suicide : Dilemme éthique

Directive médico-éthiques de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) :

- L'assistance au suicide n'est pas une activité médicale (1995)
- L'assistance au suicide pose un conflit au médecin (2004)
- Le médecin ne peut en aucun cas être contraint d'aider un patient à se suicider
- Il peut toutefois accepter d'aider son patient dans certaines conditions

Commission nationale d'éthique (CNE) :

- Chaque institution doit se déterminer quant à l'éventualité d'admettre le suicide assisté (2005)

Directives hospitalières (CHUV 01.01.2006 et HUG 14.09.2006)

- Mission : amélioration de la santé, accompagnement
- Tout patient hospitalisé peut disposer librement de sa personne
- Parfois, le retour à domicile n'est pas possible
- Capacité de discernement, demande persistante
- Symptomatologies traitées (douleur, dépression,...)
- Réévaluation par une instance neutre
- Personnel soignant ne peut être contraint de participer
- Médicament fourni par une personne extérieure

Débat politico-judiciaire : - Incidence et statistiques

- Avis des médecins - Avis des polices cantonales



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de la Dresse Sandra Burkhardt (Suite)

Statistiques

- Evolution de l'assistance au suicide en Suisse

Sondage auprès de médecins romands (2006)

Médecins romands interrogés : 2'589

(généralistes, internistes, gériatres, oncologues, gynécologues)

Médecins ayant répondu au questionnaire : 1'650 (63.7%)

Médecins ayant déjà reçu une demande d'assistance au suicide : 527 (32%)

Médecins n'ayant jamais reçu une demande d'assistance au suicide : 1'123 (68%)

Médecins ayant répondu favorablement à cette demande : 265

Médecins ayant refusé d'entrer en matière : 262

Médecins qui envisageraient d'accéder à une telle demande : 465

Médecins qui n'envisagent pas d'accéder à une telle demande : 658

Médecins favorables à une ouverture des EMS à l'assistance au suicide : 62%

Médecins favorables à une ouverture des hôpitaux à l'assistance au suicide : 60%

265 médecins ont accepté (50.1%), dont :

161 (61%) avec l'aide d'EXIT

104 (39%) sans recours à une aide extérieure

Nombre de cas, par canton :

Vaud : 42 Genève : 37 Neuchâtel : 14 Valais : 6 Jura : 3 Fribourg : 2

Critères requis par l'association EXIT Suisse romande :

- Capacité de discernement
- Demande sérieuse et répétée
- Maladie incurable
- Souffrances physiques et/ou psychiques intolérables
- Pronostic fatal ou invalidité importante

Ces critères correspondent aux recommandations de l'ASSM



Procès-verbal
de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de la Dresse Sandra Burkhardt (Suite)

Contacts avec les Polices cantonales (2006)

- Entretiens avec les responsables (VS, VD, NE, FR, GE)
- Documents : demande écrite du patient, attestation médicale, ordonnance médicale, procès-verbal
- Séquestration du flacon pentobarbital (Fribourg)
- Déplacement du médecin légiste : VD et GE

Résultat :

Satisfaction générale, confiance vis à vis de l'association EXIT

Suite à la proposition de modification du code pénal concernant l'assistance au suicide (Article : 115 CPS)

Décision du Conseil fédéral - Juin 2011 :

Renonciation à la modification de l'article 115 du code pénal

1982 - 2012
30 ans !

Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste

Pour les 30 ans de l'association, Monsieur Claude Torracinta a aimablement accepté de présenter sa conférence, intitulée :

«*L'ultime liberté*»

en voici, **la transcription**, pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'être présents.



Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste (Suite)

Vous le savez, je ne suis pas un professionnel de la santé, ni médecin comme la doctresse Sandra Burkhardt ou le Docteur Sobel, ni soignant, mais un simple observateur de la réalité sociale, un journaliste que ses diverses fonctions ont amené à s'interroger sur notre société et son évolution. C'est donc à haute voix que je vais vous faire part des quelques réflexions personnelles qu'a suscité en moi la demande du comité d'EXIT de m'exprimer aujourd'hui sur un thème qui touche au plus intime. Je vais le faire en m'attachant plus particulièrement à l'évolution des mentalités telle que je la perçois et à la question du droit de mourir dans la dignité dans les E.M.S., sujet d'actualité s'il en est en raison de la prochaine votation dans le canton de Vaud.



Ma femme et moi sommes membres d'EXIT depuis près de vingt ans, depuis 1993 si je ne me trompe pas, car nous entendons assumer notre fin de vie comme des êtres libres, décidant de leur propre destin en toute connaissance de cause.

Je suis profondément attaché à l'idée de liberté, à la liberté de conscience, la liberté d'expression et de croyance, la liberté de circulation, bref à toutes ces valeurs de liberté qui sont le fondement même de notre société.

Et c'est dans cet esprit que je suis intimement convaincu que si j'étais atteint d'une maladie incurable, la décision de mourir ou pas relèverait de mon seul choix, de cette ultime liberté qui n'appartient qu'à moi. Le respect de la vie auquel nous sommes tous attachés passe par le droit pour chacun d'entre nous de décider en toute autonomie qu'elle est devenue inhumaine. Il me semble même que le fait de savoir que cette possibilité m'est offerte m'aiderait, dans un premier temps, à supporter une maladie grave.

La première chose qui m'a frappé en préparant cette intervention et en lisant certains documents, articles et rapports, c'est à quel point notre société a évolué sur ce sujet au cours de ces vingt dernières années et cela d'une manière dont il faut se réjouir grâce, notamment, à des associations comme EXIT.



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste (Suite)

Ce qui était tabou hier est débattu publiquement, même si les oppositions demeurent encore fortes comme l'a montré il y a quelques semaines le débat qui s'est déroulé au Grand Conseil vaudois à propos de l'assistance au suicide dans les E.M.S.

Les exemples de cette ouverture et de l'évolution positive de l'opinion sont nombreux. Pensez au refus des citoyens zurichois d'une initiative populaire qui proposait de limiter, voire d'interdire, l'aide au suicide. Pensez à la décision du Conseil fédéral de ne pas remettre en cause le statu quo actuel et de ne pas imposer une pratique restrictive de l'assistance au suicide comme le réclamaient certains. Une décision qui consiste à ne rien changer à la pratique actuelle, confortant ainsi l'engagement d'une association comme EXIT. Même si on peut regretter que le Conseil fédéral n'ait pas envisagé une modification du Code pénal dans un sens libéral, le maintien de ce statu quo est au moins une bonne chose.



Autre exemple de cette évolution des mentalités, les sondages d'opinion qui montrent que de plus en plus de Suisses sont favorables à l'idée de l'assistance au suicide. Je pourrais aussi citer les directives adoptées par l'Académie des sciences médicales admettant, dans certaines conditions, cette assistance au suicide, ou bien encore le rejet par les Chambres fédérales de deux initiatives cantonales réclamant un durcissement de la législation en la matière. Bref, je pourrais multiplier les exemples de cette lente évolution des esprits dans notre pays comme l'avaient aussi prouvé les réactions très positives des téléspectateurs romands à l'émission Temps présent intitulée : «Le choix de Jean» que nombre d'entre vous avez dû voir.



Procès-verbal
de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste (Suite)

Cette évolution n'est pas propre à la Suisse. Les Français, vous le savez, sont en campagne électorale. Or, pour la première fois dans une campagne présidentielle française, le thème du droit de mourir dans la dignité est devenu un sujet de débat.

Alors que Lionel Jospin avait refusé en 2002 d'inscrire cette proposition dans son programme, François Hollande et le parti socialiste - contrairement à Nicolas Sarkozy et à François Bayrou - sont favorables à une évolution du droit dans un sens libéral. Tout en renvoyant la question au lendemain de l'élection présidentielle, le candidat socialiste s'est prononcé en faveur du droit de mourir dans la dignité dans des conditions bien précises.

Par ailleurs, lors d'une manifestation organisée samedi dernier à Paris par l'Association française pour le droit de mourir dans la dignité, d'autres candidats à la présidence, dont Jean-Luc Mélenchon et Eva Joly, se sont prononcés en faveur du suicide assisté et du droit de mourir dans la dignité alors qu'un sondage révélait qu'une large majorité de Français y étaient favorables.

On le voit la question de l'assistance au suicide, de la revendication d'une mort digne et de pouvoir choisir les conditions de sa propre mort, s'impose de plus en plus dans le débat public. Il faut s'en féliciter. Mais si le verre est à moitié plein, il est également à moitié vide. Les oppositions demeurent fortes, comme l'a montré le débat vaudois à propos de l'initiative déposée par notre association sur l'assistance au suicide dans les E.M.S.

Certes, le Conseil d'Etat, opposé à cette initiative, n'a pas pu se contenter de demander simplement son rejet comme cela se serait certainement produit il y a dix ans. Il a du proposer un contre-projet afin de tenir compte de l'évolution des mentalités dont je parlais. Malheureusement ce contre-projet n'est pas satisfaisant comme le relevait le Dr Sobel à la radio et ses propositions ne correspondent pas aux exigences du temps et aux demandes de la majorité des Suisses.





Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste (Suite)

Mais deux choses m'ont frappées à la lecture des rapports de majorité et de minorité et du compte-rendu des interventions des députés lors de ce débat vaudois que trancheront les électeurs en juin prochain. C'est tout d'abord ce que j'appellerai la gêne et les doutes de la plupart des responsables politiques. Hormis quelques prises de position très claires en faveur ou contre l'assistance au suicide, la grande majorité des élus vaudois a botté en touche, si vous me permettez cette familiarité.

Dans leurs interventions on les sent mal à l'aise, comme s'ils refusaient d'être confrontés à une question qui les renvoie à leur propre mort et réveillaient en eux les angoisses qui peuvent tous nous habiter. En fait, comme le constatait à juste titre Dick Marty, l'ancien Conseiller aux Etats tessinois, «les politiques n'aiment pas être confrontés à ces questions qui éveillent des peurs».

Mais, à l'occasion de ce débat parlementaire et de celui qui a eu lieu à la radio à ce sujet, j'ai une nouvelle fois été frappé par la difficulté des soignants à accepter l'idée du suicide assisté. Permettez-moi à ce sujet un témoignage personnel.

L'Hospice général, que j'ai présidé, a possédé pendant longtemps la Maison de Vessy avant que cet E.M.S ne devienne autonome. De ce fait, j'ai été amené à de nombreuses reprises à rencontrer ses collaborateurs et à débattre avec eux de leur métier et de leurs conditions de travail. J'ai toujours été sensible à leur engagement, à leur relation privilégiée avec les résidents, à leur écoute, à leur présence dans les moments difficiles.



Mais, en même temps, lorsque j'abordais avec eux la question de la fin de vie, de l'assistance au suicide et du droit de chacun d'entre nous, y compris dans un E.M.S, à pouvoir décider de sa fin de vie en toute liberté, j'étais frappé par leur crispation, par leur opposition à cette idée, comme si mes propos les mettaient en cause et étaient à l'opposé de leur culture et de leur formation.



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste (Suite)

J'avais le sentiment que ce que je disais était pris comme un désaveu de leur action, la mise en cause de leur profession, comme si la mort d'un résident était un échec dont ils se sentaient responsables, la preuve de leur impuissance. Ou, pour paraphraser la déclaration du Conseil d'Etat vaudois dans son préavis sur l'initiative d'EXIT, comme si mes propos, tendaient (je cite le Conseil d'Etat) «à banaliser un geste grave dans un environnement sanitaire où le personnel se dédie à la protection de la vie de ses patients et de ses résidents».

L'idée que se font certains médecins et autres soignants de leur rôle et de leur éthique - gagner le combat contre la maladie, mettre la mort en échec - explique certainement cette crispation, ce malaise dont je parlais.

Ce qui soit dit en passant pose la question de la formation des professionnels de la santé. Bien que n'étant pas expert en cette matière, il me semble que médecins et infirmières devraient recevoir dans le cadre de leur formation, non pas seulement un enseignement sur l'accompagnement en fin de vie et les soins palliatifs, mais également sur la question de l'assistance au suicide et du droit de chacun d'entre nous à mourir dans la dignité.

A ce sujet, alors que je préparais cette intervention, j'ai été frappé par une information venue de France. L'Observatoire national de la fin de vie qui a été créé dans ce pays en 2010 vient de publier son premier rapport. Il signale, notamment, qu'en France seuls 2,6% des médecins généralistes et 10% des infirmières ont suivi une formation à l'accompagnement de la fin de la vie. Même si la situation en France est sensiblement différente de la nôtre et si les oppositions à l'assistance au suicide y sont beaucoup plus fortes, je pense utile de citer ces chiffres fort révélateurs d'une attitude plus générale.





Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste (Suite)

Je l'ai dit, le débat parlementaire vaudois a montré que nombre de soignants et de responsables d'E.M.S. étaient encore réticents à l'idée du suicide assisté dans leurs établissements. Et pourtant, cette ultime liberté que je revendique, n'a-t-elle pas le droit d'être respectée aussi bien à mon domicile que dans ce dernier lieu privé, que serait ma chambre dans un E.M.S. Pourquoi mes droits seraient-ils différents si je suis chez moi ou dans un E.M.S. ? N'y a-t-il pas une forme d'hypocrisie de la société à refuser cette ultime liberté dans un E.M.S. mais à accepter que le résident se rende hors de l'institution pour faire respecter sa volonté ?

Il ne s'agit pas de contraindre celui ou celle que sa conscience empêche d'agir pour des raisons philosophiques ou religieuses, mais de lui demander de ne pas s'opposer à un geste réclamé en toute lucidité, dans une relation d'égalité et non plus de dépendance avec le corps médical et le personnel soignant. L'institution ne doit pas décider à ma place. Comme l'écrivait dans le journal *Le Temps* le Dr Jean Martin, ancien médecin cantonal vaudois, la direction d'un E.M.S n'a pas qualité pour s'opposer au libre arbitre des résidents et faire pression sur eux pour qu'il renoncent à leur demande.

Certes, depuis mes discussions avec les soignants de Vessy, les mentalités ont évolué comme le prouvent les nouvelles directives de l'Académie des sciences médicales, la position des directions d'hôpitaux ou l'attitude de certains soignants et responsables d'E.M.S, notamment dans ce canton. Mais les propos tenus récemment par certains participants lors d'un débat de Forum à la radio à l'occasion de la prise de position du Grand Conseil vaudois sur l'initiative d'Exit, montrent que bien des blocages demeurent.

A cet égard, un exemple récent m'a frappé, même s'il concerne un hôpital et non pas un E.M.S. L'une des proches amies de ma femme a été victime de deux AVC qui l'ont laissée dans le coma sans espoir de guérison. Elle avait rédigé ses directives anticipées, informé son notaire et ses proches de sa volonté qu'elles soient strictement respectées.





Procès-verbal
de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 8 - Conférence de M. Claude Torracinta, journaliste (Suite)

Or, il a fallu toute la pression de sa famille auprès des soignants pour que ceux-ci acceptent finalement de se contenter de l'accompagner jusqu'à sa mort, sans intervention inutile. Ils acceptaient difficilement de ne pas tout faire pour tenter de gagner la bataille contre la maladie.

Certes, vous comme moi connaissons d'autres exemples où médecins et soignants ont parfaitement respecté la volonté et le choix de leur patient. Mais ce cas n'est malheureusement pas unique et il me paraît révélateur de l'attitude de certains soignants, notamment dans les E.M.S.

Je l'ai dit, je ne suis ni un professionnel de la santé, ni un spécialiste de ces questions. Ma réflexion est celle d'un homme qui croit profondément à la liberté individuelle et au respect des droits des patients dans une relation d'égalité et non pas de dépendance avec le monde médical. Il ne s'agit pas, je le répète, d'imposer une pratique, mais de reconnaître un droit accordé à chacun d'entre nous en fonction de ses convictions et de fixer un cadre légal pour éviter toute dérive.

Si ma femme et moi avons rejoint EXIT il y a près de vingt ans, c'est parce que, comme la majorité des Suisses, nous croyons à la nécessité de débattre publiquement et sans tabou de l'assistance au suicide et de notre droit de choisir en toute connaissance de cause notre propre destin. C'est aussi parce que nous étions d'accord avec les valeurs et les objectifs d'Exit et étions sensibles à l'action de ses responsables qui mènent ce combat avec rigueur, sans excès, mais avec persévérance sachant, pour reprendre la formule d'un quotidien romand, que le temps leur donnera raison.

Je suis profondément attaché à la vie et à tout ce qu'elle m'apporte de bonheur jour après jour. Mais je veux pouvoir assumer ma fin de vie comme un être libre.

Ce sera mon ultime liberté !



Claude Torracinta



Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012

Point 9 - Divers, questions et clôture

Le Dr Sobel a reçu plusieurs questions concernant la maladie d'Alzheimer, notamment :

«EXIT peut-elle aider quelqu'un atteint de cette maladie ?»

Il confirme, comme chaque année, que l'association ne peut donner suite à une demande d'assistance au suicide, que si l'intéressé a encore son discernement.



Comme c'est une maladie évolutive et que sa progression peut être rapide, le malade doit donc prendre une décision, avant qu'il ne soit plus en mesure de le faire, ce qui est loin d'être évident !

Conclusion : Si un membre a perdu son discernement, l'association ne pourra plus l'aider !

C'est effectivement une faiblesse de notre code pénal et c'est d'ailleurs l'une de raisons pour laquelle nous devons encore lutter, afin qu'un jour, une euthanasie active soit autorisée lors de conditions particulières, bien sûr.

Par exemple, une personne atteinte d'Alzheimer, qui aurait fait une demande d'assistance au suicide, pendant qu'elle avait son discernement, pourrait dans ce cas, être aidée par l'association, malgré la perte de son discernement.

Plusieurs membres ont écrit pour demander s'il ne serait pas judicieux d'éviter d'utiliser le mot 'suicide assisté' et parler plutôt d'une autodélivrance.

Le Dr Sobel leur répond que ce n'est pas possible, car la police, la justice, le code pénal, le tribunal fédéral, le conseil fédéral etc.. parlent de suicide, ce terme ne peut donc pas être évité.

Après avoir répondu à différentes questions, concernant entre autre les conditions d'aide au suicide (Voir page 7), le Dr Sobel a informé que la prochaine assemblée générale 2013 aura lieu à Neuchâtel, puis après avoir invité tous les membres présents à participer au verre de l'amitié, il a annoncé la fin de cette assemblée générale.



EXIT et le risque d'une société mortifère



Réflexions d'après votation

Notre initiative ne demandait rien d'exceptionnel, simplement l'assurance que les pensionnaires d'EMS puissent solliciter une assistance au suicide aussi librement que les personnes vivant encore à domicile.

A ma grande surprise et déception, les vaudois ont préféré rogner un peu les droits de leurs aînés en institution. Il y aura un contrôle préalable par le médecin du home et les demandes d'assistance au suicide devront même semble-t-il être approuvées par l'équipe soignante, alors que nous n'accompagnons que des personnes capables de discernement.

Lors de débats, les adversaires à notre initiative ont souvent évoqué une « banalisation » de la mort. L'existence même d'EXIT serait dangereuse à ce point de vue.

La possibilité d'un suicide assisté, rend le suicide bien trop « facile » et il serait délétère de vivre dans une société où le suicide des personnes n'ayant pas une maladie mortelle incurable est admis.

Certes les assistances au suicide sont en augmentation. Pour la suisse romande, 17 en 2001, 66 en 2007 et 111 en 2011, Mais cela me semble assez normal et s'explique fort bien.

Nous vivons toujours plus vieux et la médecine nous sauve de situations extrêmes, même à un âge fort avancé. Elle arrive quasi toujours à nous maintenir en vie. Mais à quel prix ?

Le plus souvent, avec des séquelles importantes et de lourds handicaps. Il faut bien l'avouer, le meilleur médecin ne peut pas réparer grand chose quand vous êtes très abîmé et très vieux.



EXIT et le risque d'une société mortifère



Réflexions d'après votation (Suite)

Il me paraît donc normal que des personnes sollicitent une assistance au suicide quand elles voient que leur état ne s'améliorera jamais et qu'elles ont perdu goût à vivre parce qu'en plus elles ont perdu quasi toute leur autonomie.

Certaines ne supportent pas d'être devenues totalement aveugles, d'autres de ne plus pouvoir se mouvoir librement et beaucoup de ceux qui nous appellent nous font part que ce qui les décide, c'est que leur dépendance est devenue telle qu'elle abîme l'entier de la vie qu'il leur reste.

Dans des homes (EMS) on entend parfois ceci de la part des soignants : *«Mais Mme X , hier encore elle riait avec ses voisines de table au souper ...»*

Comme si rire hier voulait dire que sa demande d'assistance au suicide n'est pas vraiment sérieuse et réfléchie.

Aurait-elle pleuré, l'on m'aurait dit «elle souffre vraisemblablement d'une dépression», laissant sous-entendre que sa capacité de discernement n'est peut-être plus entière.

Mais ce que j'ai vu en discutant avec cette résidente, c'est que son état l'insupportait tant, qu'elle ne voulait plus de cette vie là.

Docteur, vous-même, ne seriez-vous pas un peu déprimé d'être dans le même état que Mme X ?

Autre reproche fait à EXIT lors de cette campagne : EXIT accepterait d'aider les «fatigués de la vie», par là il faut entendre, des personnes qui ne présentent pas de pathologies mortelles à brève échéance.

Le mot de Daphné



EXIT et le risque d'une société mortifère Réflexions d'après votation (Suite)



Cet état de fait conduirait inexorablement à une société mortifère prônant le suicide des personnes devenues dépendantes.

La vérité, c'est que personne n'est fatigué de la vie. On est fatigué de vivre avec sa maladie et ses séquelles, de vivre avec ses handicaps, de supporter jour après jour des douleurs ou son impotence...et l'on trouve surtout que sa vie comme elle est là, ne ressemble plus du tout à une vie. Ce qui leur reste de vie, c'est un carcan, parfois même un calvaire. Un carcan dont on veut sortir, un calvaire dont on souhaite l'arrêt, quitte à mourir.

De quel droit un médecin pourrait-il dire à cet aîné ou ce résident, «mais non, voyez comme on vous entoure et comme on vous soigne bien, il vous faut encore continuer» ?

Dr Daphné Berner

The World Federation of Right to Die Societies Congress 2012 Zürich

De gauche à droite :

- Mme Saskia Frei,
Présidente d'EXIT
Deutsche Schweiz
- Mme Simonetta
Sommaruga, conseil-
lère fédérale
- M. Bernhard Sutter,
vice Président d'EXIT
Zürich
- Dr Jérôme Sobel,
Président d'EXIT
Suisse romande



Son dernier envol

Le jour où le secrétariat m'a téléphoné en me disant : nous te confions le dossier d'un Monsieur «super sportif» qui a commencé le parapente à 83 ans, en double, mais quand même, je me suis dit «quel personnage» vais-je rencontrer ?

C'est un petit homme fluet qui m'a ouvert la porte ce jour-là, les cheveux hirsutes un peu à la Einstein, un sourire jusqu'aux oreilles, ravi de me voir et qui semblait sensible au charme des dames.

La première chose qu'il a voulu me montrer, c'était le saut en parapente, enregistré sur DVD, effectué en double avec son fils, qu'il n'était pas peu fier d'avoir embarqué dans cette aventure de «haute voltige».



La vie lui avait apporté, selon lui, tout ce dont il rêvait, amour, voyages, bons moments et passion de la bonne chair, qu'il avait partagé avec ses deux femmes chéries, dont la «grande faucheuse» l'avait privé, mais qu'il comptait bien retrouver par le biais de la potion magique qu'il espérait vraiment magique.

Ses deux fils étaient en accord avec lui pour que le grand départ se fasse sans heurt et selon son désir.

Son dernier envol (suite et fin)

La décision étant prise, la date choisie aurait pu être la veille de préférence tant l'attente devient pénible lorsque l'on a décidé que «sonne l'heure».

Il a fallu parlementer pour qu'il ne fasse pas un festin de scampis pour fêter tout cela, avec la note très drôle, d'une ordonnance dans sa pochette de chemise qu'il sortait en disant «c'est mon passeport pour l'au-delà».

Il a pris son envol dans un havre de calme et de sérénité, une pointe d'humour jusqu'au bout craignant que je ne lui aie donné une «potion périmée» !

Domage que ne vous aie pas rencontré plus tôt, Monsieur le volti-geur, je suis heureuse de vous avoir accompagné !



Dominique, accompagnatrice



Le secrétariat vous rappelle qu'il n'y a **plus de timbres à coller** chaque année sur les cartes de membres.

La nouvelle carte, au format d'une carte de crédit, est valable aussi longtemps que la cotisation annuelle est payée.

Horaire de la permanence téléphonique d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Depuis le 1er juillet 2011, le secrétariat de l'association
répond directement à vos appels

du lundi au jeudi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
et le vendredi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

 **022 735 77 60**



IMPORTANT ! : Attendez la facture annuelle svp !


Nous vous remercions d'avance de bien vouloir attendre de
recevoir vos factures de cotisations annuelles qui
sont envoyées chaque année, au début du mois de février,
avant d'effectuer votre versement.

Vous avez été nombreux à payer vos cotisations 2012, au moyen du
bulletin de versement de votre cotisation 2011 ou même du bulletin
de versement avec la mention "Don", ce qui complique considéra-
blement le travail de la trésorière puisque les
comptes ne sont pas les mêmes.

Merci d'avance à tous !



***Nous cherchons des bureaux
pour le secrétariat !***

Genève ou région, si possible environ : 130 m2
Pour tous renseignements :  079 213 92 09

Congrès mondial 2012 des associations pour le droit de mourir dans la dignité

Par **Jean-Jacques Bise**

Membre du comité d'EXIT Suisse romande
et

Membre du comité de la Fédération mondiale
'World Federation of Right to die Societes'



Le congrès mondial des associations pour le droit de mourir dans la dignité s'est tenu du mercredi 13 au samedi 16 juin 2012 à Zürich. Jean-Jacques Bise, membre du comité d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, était l'un de nos délégués. Il nous livre quelques commentaires et impressions.

- **Mercredi 13 juin**. Le congrès est organisé conjointement par EXIT Deutsche Schweiz et EXIT A.D.M.D. Suisse romande.

Monsieur Bernhard Sutter, le responsable de la communication de l'association alémanique, entouré d'une solide équipe de collaboratrices et collaborateurs, a été la cheville ouvrière de la mise sur pied de cette importante manifestation. On ne se rend pas bien compte de la somme de travail, de contacts, de mails qu'il est nécessaire de faire pour réunir pendant cinq jours une centaine de personnes venant des cinq continents.

Notre association a contribué financièrement de manière conséquente à la réussite de ce congrès, notamment en payant la traduction simultanée (allemand, anglais, français) lors de la journée publique du vendredi. Mandaté par notre comité, j'ai rencontré à plusieurs reprises Bernhard à Zürich pour renforcer les liens entre nos deux associations et participer à l'élaboration du programme de ce congrès. Une expérience enrichissante et gratifiante.





Par Jean-Jacques Bise (Suite)

En fin d'après-midi, apéritif de bienvenue au Swissôtel de Zürich. Malheureusement, pour des raisons professionnelles, je ne peux participer à ce moment de convivialité «internationale» ; je n'arriverai à Zürich que le jeudi.

- **Jeudi 14 juin.** Journée officielle de l'association mondiale qui regroupe **55** associations militant pour faire reconnaître le droit de mourir dans la dignité. La matinée est consacrée à l'assemblée générale statutaire : rapports du président, de la secrétaire et du caissier. Les personnes intéressées, peuvent prendre connaissance de ces documents directement sur le site de la fédération (www.worldrtd.net) ou sur le lien qui se trouve sur la page d'accueil de notre propre site (www.exit-geneve.ch).

La matinée est présidée pour la dernière fois par l'Américain Ted Goodwin. En effet, un comité renouvelé reprend le flambeau. Celui-ci sera présidé par un Australien, Neil Francis.

J'arrive à Zürich en tout début d'après-midi, «retenu» par mes étudiantes et étudiants qui ont dû plancher sur des questions de droit pour obtenir leur maturité commerciale. Contacté pour devenir membre de ce comité, présenté par notre président Jérôme Sobel, j'ai l'honneur d'être élu comme «director at large» (assesseur) au sein de cet organe. Celui-ci sera ainsi composé de sept personnes venant d'Australie, des USA, de Suède, d'Angleterre, du Japon et de La Chaux-de-Fonds ...

Pendant la pause et en fin de journée, retrouvailles avec plusieurs personnes que j'ai eu le plaisir de rencontrer à Melbourne. Parmi elles, Jacqueline Herremans, la présidente de l'ADMD Belgique mais aussi une ardente militante de la laïcité. Ancien vice-président d'une association aujourd'hui dissoute, l'ASL (Association suisse pour la laïcité), notre conviction commune que droit de mourir dans la dignité et laïcité ont parties liées nous ont immédiatement rapprochés.



Par Jean-Jacques Bise (Suite)

Plusieurs présentations lors de la seconde partie de journée. L'une d'elles mérite d'être très brièvement commentée. Celle effectuée par une équipe de chercheurs autour de Jan Bernheim, un oncologue, professeur émérite à l'Université de Bruxelles intitulée «Les soins intégraux à la fin de la vie».

L'expérience belge des soins palliatifs et de l'euthanasie légale». La conclusion principale de cette étude est que les craintes principales des adversaires de l'euthanasie légale sont démenties par l'expérience belge. Les données historiques, épidémiologiques, législatives et professionnelles démontrent que la légalisation de l'euthanasie n'a nullement entravé mais au contraire **stimulé le développement des soins palliatifs**. Réciproquement, un réseau bien développé de soins palliatifs a rendu mieux acceptable la légalisation de l'euthanasie.

Dernier commentaire sur cette première journée. Dans le débat actuel sur l'apprentissage de la langue dite seconde dans nos écoles obligatoires, je suis (excusez mon immodestie), l'exemple type de l'échec de l'enseignement de l'allemand. Après sept ans d'étude de la langue de Goethe, je suis incapable de m'exprimer dans cet idiome (a fortiori en suisse-allemand ...), bien que ma compréhension du «bon» allemand ne soit par ailleurs pas si mauvaise que cela ...

Je suis ainsi une «preuve vivante» de la véracité des prises de positions des deux présidents des écoles polytechniques fédérales de Zürich et Lausanne qui préconisent l'enseignement de l'anglais comme langue «commune» aux Suisses. Bernhard Sutter parle l'anglais en famille. Il a vécu deux ans à Paris. Tous nos échanges se sont faits en anglais...





Par Jean-Jacques Bise (Suite)

- **Vendredi 14 juin.** Journée publique.

Plusieurs centaines de personnes assistent de 9 à 18 heures à plusieurs tables rondes réunissant des partisans du suicide assisté et de l'euthanasie et des personnes plus «réservées» préconisant d'abord les soins palliatifs, des panels de personnes présentant à l'assemblée les avancées sociales et législatives de la reconnaissance du droit de mourir dans leurs Etats respectifs et enfin des conférences individuelles. Trois interventions m'ont particulièrement ému, interloqué et intéressé.

La première, émouvante, celle de Sir Terry Pratchett. Pratchett, né en 1948, est un écrivain britannique très connu qui vend des millions de romans. En 2008, Pratchett annonce publiquement qu'il est malade d'une forme rare et précoce de la maladie d'Alzheimer. Dans un article de 2009, il dit vouloir décider du moment de sa mort avant que sa maladie n'arrive à un stade critique. En 2011, il annonce avoir entamé une procédure visant à obtenir un suicide assisté auprès de Dignitas. Eprouvant des problèmes de lecture, après une introduction, sa conférence est lue par l'un de ses «collaborateurs». Les personnes intéressées trouveront sur 'YouTube', l'enregistrement d'une conférence bouleversante intitulée «Shaking Hands With Death» que Pratchett a donnée en 2010 à Londres.

La deuxième, déconcertante, celle de M. Ludwig Minelli. La conférence de M. Minelli est intitulée «La prévention des tentatives de suicide doit venir compléter la prévention au suicide». Celles et ceux qui s'attendaient à une intervention «prosélyte» du fondateur de Dignitas en ont été pour leurs frais !

Cette intervention déroutante et solidement argumentée peut être lue (en allemand, en anglais ou en français) sur le site www.dignitas.ch



M. Ludwig Minelli



Par Jean-Jacques Bise (Suite)

La troisième, convenue, celle de Mme [Simonetta Sommaruga](#). L'allocation de la Conseillère fédérale en charge du Département fédéral de justice et police intitulée «Quel rôle pour l'Etat en matière d'assistance au suicide ?», n'a suscité aucune émotion, ni surprise ! Une simple reprise des conclusions du rapport «Soins palliatifs, prévention du suicide et assistance organisée au suicide» de juin 2011. Le texte de ce discours et ce rapport peuvent être consultés sur le site de la Confédération (www.ejpd.admin.ch).

Excursus : Sur le site www.cath.ch/blog/cathosphere/quo-vadis-simonetta, le portail de l'église catholique suisse, vous pouvez prendre connaissance d'une virulente critique de ce discours que Michel Salamolard a «lu attentivement, non sans stupéfaction, tant sa teneur est filandreuse et contestable» ! Une fois encore, j'ai la conviction que nos revendications pour le droit de mourir dans la dignité doivent être menées conjointement avec une lutte déterminée contre le cléricalisme.

Après cette longue, passionnante mais aussi harassante journée, les participants découvrent qu'à l'extérieur de l'hôtel, le temps est radieux ... Avec la Dresse Daphné Berner et l'accompagnatrice Dominique, nous allons faire quelques pas le long de la Limmat et manger «méditerranéen» sur une très agréable terrasse du centre ville. Une belle soirée en très bonne compagnie.

- **Samedi 16 juin**. Première séance de comité très tôt le matin (7 heures) pour permettre aux personnes intéressées d'aller «visiter» les locaux de Dignitas après la tenue de celle-ci. Séance ayant pour objectif de nous organiser. Décidons entre autres de nous «voir» (plutôt que de nous entendre) toutes les huit semaines par conférences téléphoniques sur Skype. Arrivée impromptue de Ted Goodwin qui annonce qu'une importante et très attendue décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique dispose que les lois qui empêchent le suicide assisté sont anticonstitutionnelles. Ambiance de fête parmi les membres anglo-saxons du comité !



Par Jean-Jacques Bise (Suite)

Serait-ce l'heure matinale on eut (j'en suis certain) sablé le champagne ! Fin de congrès. Banquet pour célébrer les 30èmes anniversaires de nos deux associations EXIT. Remise de distinctions à trois personnes qui par leurs actions méritent la reconnaissance de la World Federation of Right to Die Societies (Fédération mondiale). La Tenrei Ohta Award décernée par L'ADMD du Japon est remise à Ludwig Minelli. A l'occasion de ce congrès, j'ai pu réaliser à quel point M. Minelli et Dignitas sont des acteurs incontournables de la lutte pour la légalisation de l'assistance au suicide et de l'euthanasie. Dignitas est en effet, à ma connaissance, la seule association qui accepte d'aider à mourir des femmes et des hommes [vivant à l'étranger](#). Ceci explique donc cela. Les lois régissant les euthanasies aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg interdisent ces prises en charge. Nos deux associations ont statutairement décidé d'imposer une clause de domiciliation pour obtenir un accompagnement de fin de vie.

La Marilyn Seguin Award récompense un universitaire canadien Russel Ogden. J'ai rencontré ce Canadien anglophone à Melbourne. Un homme remarquable de courage et de détermination, fondateur de la Farewell Foundation.

Enfin, la Health Professionals Award récompense l'oncologue et homme politique socialiste Franco Cavalli. Pas besoin de le présenter ni de vanter ses mérites.

- **Dimanche 17 juin**. Pas de repos dominical. Retour à la Chaux-de-Fonds en train. Un travail ingrat m'attend : la correction des copies de mes examens ...

J.J. Bise

J.L. Romero Dr Andreas Weber Sir Terry Pratchett Mme Sommaruga



Demande de documents d'adhésion

Adhésion à **EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

**Plus nous serons nombreux
mieux nous atteindrons nos objectifs !**



Demande de documents d'adhésion

Uniquement pour les personnes domiciliées **en Suisse** romande

A envoyer à : EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Case postale 110 1211 Genève 17
en joignant svp une enveloppe C5 affranchie à votre adresse.
Merci !

- Je désire recevoir gratuitement toutes les informations concernant EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je désire adhérer à EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je n'ai pas l'âge légal de la retraite, cotisation annuelle CHF 40.--
- J'ai l'âge de la retraite (AVS ou AI), cotisation annuelle CHF 35.--

Nom :

Prénom :

Titre (Mme /Mlle / M.) :

Adresse :

No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Si vous déménagez ! Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aviser, en nous retournant ce formulaire, dûment rempli, par courrier électronique à :

info@exit-geneve.ch ou par fax au

No : **022 735 77 65**

ou encore, par courrier postal à :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Case postale 110 1211 Genève 17



Nom :

Prénom :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

No postal et lieu :

Adresse électronique :

Nouveau téléphone :

Téléphone portable :

Communication :

.....

Des caractères plus lisibles !

Comme vous avez pu le constater, ce bulletin a été rédigé avec des caractères plus lisibles (Helvetica) et dans une taille légèrement plus grande, afin de tenir compte de nos lecteurs, qui ont de la peine à lire les petits caractères.



Dr Jérôme Sobel
Président



Dr Jean-Emmanuel
Strasser, vice président

Membres du comité, par ordre alphabétique :

Dr P. Beck
Dresse D. Berner
M. J.J. Bise
Mme C. Brennenstuhl
Prof. G. Gabbiani
Me M. Jornod
Mme S. Pletti
Mme G. Renaud
Mme M. Tendon
Mme J. Walz, trésorière
M. W. Walz

Membres d'honneur :
Dresse G. Burgermeister
Mme J. Marchig



Case postale 110 CH-1211 Genève 17 Tél. 022 735 77 60
Fax 022 735 77 65 CCP : 12 - 8183-2
Internet : www.exit-suisse-romande.ch ou www.exit-geneve.ch
Courrier électronique : info@exit-geneve.ch

